

Rueil-Malmaison, le 13 novembre 2017

Information relative à la rémunération de M. Carlos TAVARES, Président du Directoire et de M. Jean-Baptiste de CHATILLON, Directeur Financier et membre du Directoire, conformément au Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées.

L'opération de reprise d'Opel Vauxhall offre au Groupe PSA l'opportunité de créer une base solide en Europe pour supporter une croissance rentable à l'international. Lors de la conclusion de l'opération, le Conseil de Surveillance avait exprimé sa reconnaissance à Carlos TAVARES et Jean Baptiste de CHATILLON, qui ont joué au sein du Directoire, un rôle décisif dans l'acquisition. Au regard des enjeux pour le Groupe PSA, le Conseil de surveillance avait jugé nécessaire de les intéresser au redressement d'Opel Vauxhall, dans des conditions qui restaient à préciser.

La publication du plan PACE ! permet de poser désormais les conditions de leur intéressement au redressement d'Opel Vauxhall, dans l'intérêt du Groupe PSA, de ses salariés et de ses actionnaires. Ce plan constitue une feuille de route ambitieuse, qui a bénéficié dans son élaboration par le management d'Opel Vauxhall du support et de l'expertise de Carlos TAVARES et Jean Baptiste de CHATILLON.

Le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A, réuni le 24 octobre 2017, a pris la décision, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, de leur attribuer une rémunération exceptionnelle destinée à souligner les étapes franchies depuis l'annonce du 6 mars 2017 et à les associer à la mise en œuvre du plan de redressement présenté.

L'intéressement à l'opération de M. Carlos TAVARES, Président du Directoire et de M. Jean-Baptiste de CHATILLON, Directeur Financier et membre du Directoire, est fondé :

- Pour un quart, sur leur contribution à la construction du plan de redressement ambitieux venant juste d'être présenté et complétant la transaction conclue, soit 1M€ pour M. TAVARES et 0,5 M€ pour M. de CHATILLON,
- Pour trois quarts, sur l'atteinte au cours des trois prochaines années des objectifs ambitieux de reconstruction des fondamentaux d'Opel Vauxhall, après 15 années consécutives de pertes, et qui fixent des objectifs de marge opérationnelle et de free cash flow opérationnel, à hauteur de 50% pour chaque critère, soit 1M€ par an pour M. TAVARES, et 0,5 M€ par an pour M. de CHATILLON. Les critères d'évaluation sont partagés avec le management d'Opel Vauxhall selon le principe de solidarité dans l'atteinte, ou la non atteinte, de ces objectifs.

Le Conseil de surveillance veillera à s'assurer du caractère incitatif de la politique de rémunération sur la période du plan.



L'attribution effective de cette rémunération exceptionnelle dépendra de l'approbation, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, de la politique de rémunération applicable à 2017, incluant un élément de rémunération exceptionnelle, et de l'approbation des montants de rémunération variable et exceptionnelle fixés par le Conseil de Surveillance pour l'année 2017. De même, l'attribution effective et le versement de chaque tranche de rémunération exceptionnelle seront conditionnés, sur chacune des trois prochaines années, à la décision du Conseil de Surveillance qui se prononce, chaque année, sur les montants de chaque élément de la rémunération globale à attribuer au vu de l'atteinte des objectifs annuels (et de leur éventuel dépassement) ainsi qu'à l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires de ces montants.

Le Conseil de Surveillance fait confiance au Management du Groupe PSA et, en particulier, au Président du Directoire et au Directeur Financier, pour mener à bien le redressement d'Opel Vauxhall et réaliser le plan ambitieux présenté. Il est convaincu de leur engagement et de leur détermination à soutenir la refondation économique d'Opel Vauxhall qui contribuera à la croissance rentable du Groupe PSA pour les années à venir.